



Actus Agricoles

Le décret n°2020-633 du 26 mai 2020, publié au Journal Officiel du lendemain, modifie les mesures de répétition de l'indu et sanctions prévues en cas d'anomalies constatées par rapport aux engagements pris (à partir de la campagne 2015) pour les paiements agroenvironnementaux et climatiques (MAEC), les aides en faveur de l'agriculture biologique, les paiements au titre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur l'eau, afin que ces mesures soient proportionnées à ces anomalies. Il précise en outre qu'il n'est imposé aucune sanction lorsque le non-respect constaté résulte d'une erreur de l'autorité compétente que la personne concernée par la sanction administrative n'aurait pas pu raisonnablement détecter.

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/ajustement-des-sanctions-sur-les-aides-environnementales/>